

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 98 34 92 50
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2024-04-22

Rennes, le 22/04/2024

Objet : Fermeture de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 11 octobre 2023 portant délégation de signature au Directeur des canaux de Bretagne ;
Vu la demande de Monsieur Guillaume SCOAZEC, pour le compte de la Région Bretagne ;
Considérant que des travaux de création du site de transit d'Ille, doivent être réalisés du 29/04 au 14/06/2024 ;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers de la voie verte ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès à la voie verte et au parking bief de Dialay, rive gauche, de l'écluse d'Ille jusqu'à 200m en aval de l'écluse d'Ille est interdit à tous les usagers.

Du 29 avril au 14 juin 2024

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise Barazer ainsi qu'une déviation (cf. plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Saint Médard sur Ille.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le Directeur des canaux de Bretagne

David MOY



Halage fermé
Déviation piétonne

